

Questions orales

La récession dure depuis six mois déjà. Le taux de croissance réelle a diminué de 2½ p. 100 pendant le premier trimestre et de 4.3 p. 100 pendant le second. Depuis huit mois, le premier ministre se contente de laisser les choses se gâter. Quand va-t-il commencer à résister? Son ministre des Finances dit qu'il n'y aura pas de mesures destinées à stimuler l'économie dans son prochain budget. Le premier ministre enjoindra-t-il à son ministre des Finances de ne pas permettre à la récession de prendre pied chez nous si vraiment il veut stimuler l'économie et tenir sa promesse, c'est-à-dire résister?

[Français]

M. Bussièrs: Madame le Président, comme je l'ai indiqué tantôt dans ma réponse, si le député veut être patient, il connaîtra tous les détails de la stratégie du gouvernement dans le budget qui sera déposé dans quelques jours.

[Traduction]

M. Crosbie: Madame le Président, nous patientons depuis huit mois. Voici ma dernière question supplémentaire qui s'adresse au premier ministre. Le premier ministre va-t-il modifier la constitution et lutter peut-être ainsi contre la récession. Il va peut-être proposer une modification constitutionnelle en vue de proscrire ou réprimer les récessions.

Dans le même discours, le premier ministre déclarait et je cite: «Nous devons appuyer le droit de chaque Canadien à tenir un emploi.» Le 20 septembre dernier, 757,000 Canadiens étaient en chômage, 38,000 de plus que l'an dernier. Le premier ministre a déclaré: «Nous devons garantir la sécurité de revenu de nos citoyens âgés.» Le coût de la vie a augmenté de 10.7 p. 100, soit de .9 p. 100 en septembre à cause du prix des produits alimentaires.

Le premier ministre fera-t-il jeûner nos citoyens âgés ou va-t-il agir? Quelle mesure prendra le premier ministre en vue d'accroître les emplois et garantir la sécurité financière des citoyens âgés qui luttent contre l'inflation? Va-t-il ordonner au ministre des Finances de ne pas désindexer l'impôt sur le revenu, ce qui serait préjudiciable aux citoyens âgés? Donnera-t-il au moins suite . . .

● (1420)

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Inutile d'adresser la question au ministre d'État (Finances) . . .

Mme le Président: A l'ordre.

[Français]

M. Bussièrs: Madame le Président, je pense que le député est distrait en ce qui a trait aux activités de la Chambre, parce qu'un des premiers projets de loi que la Chambre a eu à approuver fut justement celui visant à aider les personnes âgées à faire face aux difficultés que l'économie traverse. J'aimerais également rappeler que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé des programmes visant à aider les individus qui ont le plus de difficultés à se trouver de l'emploi dans notre société. Et on me dit que même très récemment, les

taux à la baisse du chômage sont des signes encourageants d'une possibilité de développement dans le secteur de l'emploi.

* * *

[Traduction]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'ASSURANCE DE LA SOLIDITÉ DU RÉGIME SUR LE PLAN ACTUARIEL

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Développement social, le ministre auquel est confié la garde du développement social. Étant donné qu'en fin de semaine, un actuaire de réputation internationale a déclaré à son auditoire de Vancouver que d'ici l'an deux mille, à moins que le gouvernement n'agisse maintenant, le Régime de pensions du Canada fera faillite et comme pour des centaines de milliers de Canadiens ce régime constitue leur seule source de sécurité financière durant leur vieillesse, quelles assurances le ministre est-il en mesure de donner à la Chambre et par l'intermédiaire de la Chambre aux Canadiens et quelles mesures le gouvernement a-t-il prises afin de s'assurer que le Régime de pensions du Canada est efficace et solide au point de vue actuariel?

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, nous ne jouerons pas aux chaises musicales cet après-midi. Permettez-moi de signaler au député de Saint-Jean-Est que lors de l'établissement du Régime de pensions du Canada, on se rendait compte qu'à moins que les taux de cotisation ne soient modifiés avant 1985, ils devraient être renégociés sinon on se retrouverait dans la situation exposée par le spécialiste en fin de semaine.

Je peux assurer au député que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le gouvernement actuel se sont engagés à modifier le régime de pensions et il s'agit d'une des priorités du ministre et de ses collaborateurs. Depuis le mois de février de 1977, on a constitué un sous-comité spécial, composé de ses sous-ministres et de leurs homologues provinciaux, qui fait rapport au ministère des finances. Le comité s'est réuni et a discuté des changements qui devraient être apportés au régime de pensions d'ici cinq ans pour assurer à tous les Canadiens et particulièrement aux personnes âgées un régime de pensions solide au point de vue financier.

En outre, nous sommes persuadés que certaines modifications doivent être effectuées d'ici cinq ans et nous avons la situation bien en main. Nous organiserons à Ottawa au printemps de 1981 une conférence qui commencera à apporter les modifications nécessaires à la loi sur les pensions.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Madame le Président, je sais que je ne puis faire un rappel au Règlement pendant la période des questions mais j'aimerais avoir votre avis. Nous avons récemment, il me semble, adopté un projet de loi créant le département d'État au Développement social. Il me semble donc que le ministre qui, en vertu de la loi, en est chargé aurait dû répondre à ma question.